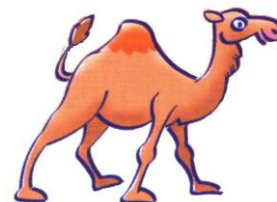




[www.drom.fr](http://www.drom.fr)

# LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie  
Décembre 2012 - N° 157



## Espace Jeunes



**Programme de décembre**  
**Renseignements et inscriptions**  
**auprès de Gaëlle (notamment pour le transport)**



06.86.43.22.44 - 04.74.24.81.85

Date	Horaire	Activités	Tarifs
<b>Mardi 04</b>	19 H 00 – 21 H 00	Réunion à la Médiathèque de S <sup>t</sup> Etienne du Bois pour les jeunes qui veulent participer à l'organisation du Festival de courts-métrages « <i>Le jour le plus court</i> » vendredi 21 et samedi 22 Décembre	/
<b>Mercredi 05</b>	14 H 00 – 18 H 00	2 Parties de <b>Laser Game</b> à Bourg (tarif en fonction du quotient familial)	<b>12 € ou 10 €* </b>
<b>Vendredi 07</b>	18 H 00 – 22 H 00	Soirée <b>pizzas tournois</b> de PS3, Baby-foot, Billard, etc. à la salle d'animation de Simandre.	<b>5 €</b>
<b>Samedi 08</b>	10 H 00 – 16 H 00 16 H 30 – 18 H 30	Montage du film « <i>Rabbit Zombi</i> » à la médiathèque de St Etienne du Bois. (prévoir pique nique) Accueil libre à la salle d'animation de Simandre.	/
<b>Mardi 11</b>	18 H 00 – 21 H 00	Accueil libre à Simandre (billard, baby-foot, PS3, etc)	/
<b>Mercredi 12</b>	14 H 00 - 18 H 00	Atelier <b>cuisine, biscuits de Noël, jeux et film</b> sur grand écran, salle des remparts de Chavannes.	<b>2€</b>
<b>Vendredi 14</b>	18 H 00 – 22 H 30	Soirée <b>Cinéma + Tacos</b> à Bourg (tarif en fonction du quotient familial)	<b>15 € ou 12 €</b>
<b>Samedi 15</b>	10 H 00 – 16 H 00 16 H 00 – 18 H 00	<b>Montage du film</b> « <i>Rabbit Zombi</i> » à la médiathèque de S <sup>t</sup> Etienne du Bois. (prévoir pique nique) Accueil libre et <b>crêpes</b> à la salle d'animation de Simandre.	/
<b>Mardi 18</b>	18 H 00 – 21 H 00	Accueil à Simandre (billard, baby-foot, PS3...)	/
<b>Mercredi 19</b>	14 H 00 – 18 H 00	Fin du <b>montage du film</b> « <i>Rabbit Zombi</i> » projection entre les participants et <b>goûter</b> avec l'équipe de la médiathèque de St Etienne du Bois.	/
<b>Vendredi 21</b>	18 H 00 – 22 H 00	(Pour ceux qui auront participé à la réunion du 02 Décembre). Participation à l' <b>organisation de la soirée courts-métrages</b> du festival « <i>Le jour le plus court</i> » à S <sup>t</sup> Etienne du Bois.	/
<b>Samedi 22</b>	10 H 00 – 12 H 00 14 H 00 – 16 H 30	Participation à l' <b>organisation pour les projections</b> de l'après-midi. Repas à la pizzeria (tarif en fonction du quotient familial) <b>Projection</b> du film réalisé par les jeunes de la CCTER « <i>Rabbit Zombi</i> » suivi d'une discussion avec les membres participants aux projets. (Invitation avec détail de la journée en cours).	/ <b>7 € ou 5,5 €</b> /

Sur l'ensemble des activités, 20 % de réduction sont appliqués aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900 €

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Afin d'informer la population sur les modalités de l'élaboration du **PLU** et sur l'état d'avancement de cette démarche, une **réunion publique** est organisée le **vendredi 14 décembre, à 20 H 00** à la salle des fêtes.

Cette rencontre entre dans le cadre de la concertation avec la population ; en effet, il s'agit d'intégrer la population à la réflexion globale sur le Plan Local d'Urbanisme, ce document synthétisant la politique que la commune souhaite retenir en matière d'urbanisme.

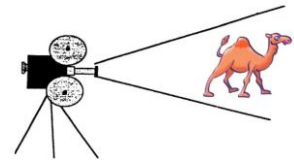
Durant cette réunion, il sera présenté ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme, la méthode et le cadre de travail, etc.

**Il est rappelé qu'elle concerne la politique globale de la commune, et non des questions d'intérêt privé.**



## Cinéma

Lundi 17 décembre à **19 H 30** : *Sammy 2*, film d'animation belge de Ben Stassen et Vincent Kesteloot, avec Franck Dubost, Elie Semoun, Fred Testot ; sorti le 15 août 2012. Durée 1 H 32.



### A partir de 3 ans

*Sammy et Ray, deux tortues de mer, amis depuis toujours, ont la belle vie le long d'une barrière de corail, guidant leurs nouveaux nés Ricky et Ella au cours de leurs premiers pas en mer. Soudain, ils sont capturés par des braconniers et se retrouvent à Dubaï au milieu d'un aquarium abritant un incroyable spectacle pour touristes. Le chef de la bande, Big Boss l'hippocampe, les met dans la confiance de son grand plan d'évasion.*

*Mais Sammy et Ray concoctent de leur côté une autre échappée avec leurs nouveaux amis, Jimbo le poisson, Lulu le homard, Annabel la gentille petite pieuvre et toute une famille de pingouins. C'est alors qu'arrivent les petits Ricky et Ella, bien déterminés à s'infiltrer pour leur venir en aide. Après une série d'aventures plus palpitantes les unes que les autres, nos héros mettent le cap vers le sud pour retrouver Shelly, le grand amour de Sammy*

**Entrée : 3 € (moins de 12 ans : 1,5 €)**

Prochaine séance, le 17 décembre : *Astérix et Obélix, au service de sa Majesté*

## Bibliothèque

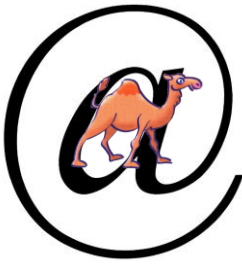
Avec un stock d'environ 1 000 document, dont plus du tiers est renouvelé plusieurs fois par an, la bibliothèque municipale propose des ouvrages pour tous les goûts et tous les âges, **chaque lundi de 18 H 00 à 19 H 00**. Il est aussi possible de commander un titre particulier : une navette mensuelle complète la rotation des livres.

Ce service est assuré bénévolement par Monique et Marie-Thérèse, qui sont prêtes à accueillir d'autres volontaires dans leurs rangs. N'hésitez pas à leur proposer vos services : avec plus de bonnes volontés, il y a moins de travail pour chacun, et il pourrait être envisagé une autre ouverture dans la semaine !

**Bibliothèque municipale**



## Petit Dromadaire numérique : 50 / 50



**Moitié / moitié** : 50 % des habitants de Drom reçoivent désormais leur *Petit Dromadaire* par Internet . . . ce qui signifie qu'il y en a encore autant de destinataires de la version papier !

Certains n'ont pas internet, d'autres sont réfractaires aux « NTIC » (Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication) ou n'utilisent pas de service de messagerie électronique. Pour ceux, enfin, qui ne connaissent pas cette possibilité ou qui hésitent, *Le Petit Dromadaire*, dans sa version numérique est envoyé par courriel sous forme d'un document « pdf », sans détail de la liste de diffusion (les adresses des « abonnés » ne sont pas diffusées).

Pour les internautes qui souhaitent recevoir leurs communiqués par internet, deux possibilités : s'inscrire par le biais du site de la commune ([www.drom.fr](http://www.drom.fr), en bas à droite de la page d'accueil) ou envoyer un courriel à la mairie : [mairie.drom@wanadoo.fr](mailto:mairie.drom@wanadoo.fr). Il est précisé que cette option n'est pas irréversible : un simple courriel suffit aussi pour se désabonner !



## Covoiturage

Vous effectuez un trajet professionnel tous les jours à la même heure ; votre enfant doit se rendre toutes les semaines à sa leçon de musique ou de sport ; vous arrivez en gare de Bourg, à l'aéroport de Lyon, ou vous devez vous y rendre ; vous avez un trajet occasionnel à faire dans les environs, dans le département ou à l'autre bout de la France ?

Groupe de covoiturage de 3 personnes



Automobiles à un seul occupant



Peut-être n'êtes vous pas le seul dans ce cas et des trajets communs sont possibles, en partageant un véhicule à plusieurs : tentez le covoiturage ; vous pouvez trouver des personnes qui réalisent le même trajet que vous, en vous connectant sur un site spécialisé.

Un conducteur transporte ainsi un ou plusieurs passagers sur tout son trajet ou une partie. Les frais sont alors partagés. La formule la plus classique consiste à diviser le coût du carburant et des péages par le nombre de personnes.

On peut aussi inclure les frais généraux (entretien, assurance) dans le calcul du coût du trajet. En plus de l'intérêt environnemental, le covoiturage permet alors de réaliser des économies.

**Exemple pour un trajet Drom – Bourg-en-Bresse (25 km aller/retour) avec un véhicule diesel de 5 cv**

Coût du **carburant uniquement** : 2,10 €,

soit **53 centimes par personne quand le conducteur emmène trois passagers**

**Coût d'entretien du véhicule compris** : si vous êtes seul, le trajet vous revient à 10 €;

par contre, si vous êtes quatre dans le véhicule, le trajet ne revient plus qu'à 2,50 € par personne

Le département propose un site de covoiturage ( [www.covoiturage.ain.fr](http://www.covoiturage.ain.fr) ),  
mais savez-vous que le site internet de Drom avait mis le sien en service encore avant ?

N'hésitez pas à l'utiliser : [www.drom.fr/covoiturage](http://www.drom.fr/covoiturage)



Dans votre entourage (famille, amis, collègues), il y a peut être des personnes qui font le même trajet que vous. Le covoiturage permet, non seulement de partager la route, de réduire la circulation, les problèmes de stationnement et de pollution, mais aussi de rencontrer d'autres personnes, de passer un moment ensemble

## Listes électorales



## Pour voter, pensez à **vous inscrire** dans votre mairie

Vous pouvez vous inscrire sur internet sur le site <https://connexion.mon.service-public.fr/> si votre mairie est raccordée au service.



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### Comment s'inscrire ?

- ▶ Rendez-vous dans votre mairie jusqu'au lundi 31 décembre 2012 aux horaires d'ouverture de votre mairie et munissez-vous :

- d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) ;
- d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois dans votre commune (par exemple, des factures de téléphone ou d'électricité, votre avis d'imposition, des quittances de loyer...).

- ▶ Il est aussi possible de s'inscrire par courrier en adressant à la mairie de sa commune le formulaire agréé disponible sur les sites du ministère de l'Intérieur ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)) ou le site Internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) à la rubrique «élections».

Le formulaire doit être accompagné impérativement d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Il doit être parvenu à la mairie avant le 31 décembre 2012.

### Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous ne pourrez pas voter.

- Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2013, notamment si des élections partielles devaient être organisées dans votre commune, département ou circonscription législative, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre lieu de résidence. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

Cette inscription vous permet également de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

### Devez-vous vous inscrire sur les listes électorales ?

#### ▶ Si vous avez changé de domicile...

- Vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales. Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire au plus tard le dernier jour ouvrable de l'année 2012 à la mairie de votre nouveau domicile. Cela peut vous concerner également en cas de changement de domicile dans la même commune car vous pouvez avoir changé de bureau de vote.

#### ▶ Si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous aurez 18 ans avant le 28 février 2013...

- Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.

- Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer auprès de votre mairie.

- Toutefois, si vous n'avez pas reçu de courrier de votre mairie vous informant de votre inscription d'office et si votre nom ne figure pas sur le tableau des additions et retranchements affiché en mairie le 10 janvier 2013 et comportant toutes les nouvelles inscriptions, vous aurez la possibilité de saisir le tribunal d'instance du lieu de votre domicile pour vous faire inscrire jusqu'au 20 janvier 2013.

#### ▶ Si vous avez 18 ans après le 28 février 2013...

- Vous n'avez pas de démarches à effectuer auprès de votre commune.

- Vous n'êtes pas inscrit(e) d'office sur les listes électorales de 2013, vous ne le serez normalement qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. Votre nom ne figurera donc pas sur le tableau des nouvelles inscriptions.

- Si une élection partielle se déroule après le 28 février 2013, vous pourrez toutefois demander à être inscrit(e) sur les listes électorales. Il vous appartiendra alors de faire une demande d'inscription auprès de votre mairie dix jours au plus tard avant la date de l'élection.

### Où serez-vous inscrit(e) ?

- Vous serez normalement inscrit(e) sur les listes électorales de votre commune de résidence.

- Si vous résidez ailleurs qu'à votre domicile familial (par exemple parce que vous étudiez dans une autre ville), vous pouvez demander à être inscrit(e) sur les listes de la commune de ce lieu de résidence, à condition d'y séjourner de manière continue depuis le 31 août 2012.